

DÉCLARATION DU 22^{ème} CHAPITRE GÉNÉRAL DES FRÈRES MARISTES AUX VICTIMES ET SURVIVANTS D'ABUS

Nous, les participants du Chapitre Général des Frères Maristes, l'autorité extraordinaire la plus haute de l'Institut, nous nous joignons au Pape François et aux Organisations Internationales qui promeuvent et défendent les Droits des Enfants, dans la condamnation de toute forme d'abus des enfants et des jeunes, émotionnel, physique ou sexuel.

Nous reconnaissons la peine et la souffrance causées aux victimes par certains membres des Institutions Maristes. Nous vous prions de nous excuser pour les blessures que ces actes vous ont causées. Nous savons que vos vies ont été abîmées, et que cette souffrance a été partagée par vos familles et par ceux qui vous sont chers.

Ces abus vont totalement à l'encontre de nos valeurs Maristes, et portent atteinte à l'objet même de notre Institut. Tout abus d'enfants est une trahison des nobles idéaux de notre fondateur, Saint Marcellin Champagnat.

A la fin de son mandat, notre Supérieur Général, Frère Emili Turú, dans son allocution au 22^{ème} Chapitre Général, s'est exprimé ainsi :

« Une institution comme la nôtre, qui aurait dû protéger les enfants de toute forme d'abus, a manqué, de manière évidente, à ses engagements à leur égard. Peut-être pourrions-nous trouver des explications qui aideraient à comprendre comment ces situations d'abus sexuel ont pu arriver dans quelques-unes de nos institutions. Mais aucune de ces explications ne pourra servir de justification, car elles n'auraient jamais dû se produire.

L'existence même des victimes est un rappel permanent que nous avons failli à nos engagements, en tant qu'institution. Et si cela s'est produit dans le passé, nous ne pouvons pas faillir à nouveau, sous aucun prétexte. »

Nous soutenons le travail qui a été réalisé dans l'Institut Mariste ces dernières années pour protéger les enfants dans les écoles, institutions et œuvres apostoliques, pour demander dans toutes les régions du monde Mariste l'application des Politiques de Protection des Enfants, et pour offrir la formation et la prise de conscience afin d'éviter que l'abus des enfants se produise à nouveau dans nos institutions.

Alors que se clôture notre Chapitre Général, nous nous engageons à être proactifs pour assurer que l'Institut Mariste, à tous les niveaux, se conforme aux normes les plus hautes de protection des enfants, afin que toutes nos œuvres soient des lieux sûrs et adaptés aux enfants.

Les participants du 22^{ème} Chapitre Général

Le 20 octobre 2017